

Plan d'épargne entreprise SDH-PH

Dernière mise à jour : 30-01-2016

Mise à jour de l'accord définissant le fonctionnement du PEE à la SDH-PH.

Pas de changements majeurs : Les trois cent premiers Euros de versements volontaires sont abondés à hauteur de 100% par nos employeurs et ceci quelle que soit la date de versement.

Pour le reste pas de changement.

Consultez l'avenant N°2 au PEE SDH-PH .